



VILLE DE SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

**Arrêté provisoire
Portant autorisation d'occupation du domaine public**

VILLE

Nous, Luce PANE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN,

- VU :**
- le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - le Code de la Route,
 - le Code Pénal,
 - la demande de la société SETEC HYDRATEC pour le compte de MRN du 26/03/2025

Considérant que la société SETEC HYDRATEC doit procéder à de la reconnaissance de terrain, des inspections diurnes des réseaux d'assainissement sur le territoire communal.

Considérant que pour la bonne exécution de cette intervention, il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public,

ARRETONS :

Article 1 : A partir du 12/05/2025 au 31/12/2025, sur le territoire communal, les mesures suivantes seront applicables :

- Empiètement sur chaussée et trottoir autorisé, barriérage autour des regards,
- La chaussée sera réduite aux droits des travaux, une largeur de voie sera maintenue pendant toute la durée du chantier,
- **Alternance de la circulation manuellement. L'utilisation de feux provisoire de chantier n'est pas autorisée.**
- **La société devra assurer la sécurité de ses employés et des usagers avec une signalétique renforcée, posé en amont du chantier.**
- La vitesse des véhicules au droit des emprises du chantier sera limitée à 20 km/h, au sens de l'article R. 413-1.

Article 2 : La circulation des piétons doit être préservée sur le trottoir en toute sécurité, l'approche des véhicules de secours et l'accès aux propriétés riveraines devront être maintenus.

Article 3 : La société SETEC HYDRATEC est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire, conforme à la 8^e partie de l'Instruction Ministérielle sur la Signalisation Routière.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des services de la Ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme, les services de Police Nationale et Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN, le 04 avril 2025

Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

Pour le Maire
et par délégation
Luc LESIEUR
Adjoint au Maire